



3003 Berne

POST CH AG

ARE - OFT;

Aux Chancelleries d'Etat

Numéro du dossier : BAV-213.2-7/4/3/1/2

Cas d'affaire :

Votre référence : Frédéric Barman

Ittigen, le 21 septembre 2020

Adaptations et compléments 2021 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail Consultation, information et participation conformément à l'art. 19 OAT

Mesdames, Messieurs,

Le 8 septembre 2010, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a adopté le plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail (SIS) conformément à l'art. 21, al. 4, de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). Les dernières adaptations et compléments (SIS5) ont été adoptés le 7 décembre 2018 par le Conseil fédéral.

Suite à l'approbation parlementaire du message sur l'étape d'aménagement (EA) 2035 du programme de développement stratégique (PRODES) de l'infrastructure ferroviaire le 21 juin 2019, nous avons le plaisir de vous consulter au sujet des adaptations et compléments 2021 du SIS (SIS6). Ces derniers consistent en des modifications de différentes importances:

- Prise en compte des projets issus du message PRODES EA 2035 ayant des effets considérables sur le territoire et l'environnement,
- Mise à jour de chapitres de la partie conceptionnelle et des états de coordination des projets représentés dans les fiches d'objets.

Les travaux concernant le SIS6 sont coordonnés avec le remaniement de la partie programme du plan sectoriel des transports dont la consultation au sens de l'art. 19 OAT a lieu en même temps que celle du SIS6. Le SIS6 vise une approbation du Conseil fédéral à la fin du premier semestre de 2021.

L'ensemble des documents du SIS6 mis en consultation sont disponibles sous forme électronique sur le site internet de l'OFT (<http://www.bav.admin.ch/aktuell/vernehmlassung>). Vous trouverez également

Office fédéral des transports OFT
Frédéric Barman
3003 Berne
Emplacement : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 462 53 88
Frederic.Barman@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



les adaptations des fiches d'objet sur la plate-forme SIG de la Confédération (cliquer sur « SIS/consultation » : www.map.geo.admin.ch).

Nous vous invitons à prendre position sur le SIS6 dans le cadre de la consultation des cantons conformément à l'art. 19 OAT. Nous vous prions de faire parvenir votre prise de position d'ici au **23 décembre 2020** à l'Office fédéral des transports, section planification, 3003 Bern (sachplan.verkehr@bav.admin.ch).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

OFT: Frédéric Barman Tél: 058 462 53 88 E-Mail: sachplan.verkehr@bav.admin.ch
ARE: Laëtitia Béziane Tél: 058 465 07 49 E-Mail: laetitia.beziane@are.admin.ch

Les services cantonaux concernés sont chargés de procéder à la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés et d'assurer l'information et la participation de la population (art. 19, al. 2, OAT). Avant l'adoption des adaptations et compléments 2021, les cantons auront encore une fois la possibilité de vérifier que celles-ci n'entrent pas en contradiction avec leurs plans directeurs en vigueur (art. 20 OAT).

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse contribution.
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports



Peter Füglistaler
Directeur

Office fédéral du développement territorial



Maria Lezzi
Directrice

Annexes :

- Vue d'ensemble des adaptations, compléments et mises à jour
- Liste des destinataires

Copie p. i. à :

- pl/aa

Pa courriel à :

- Services cantonaux de l'aménagement du territoire
- Services cantonaux des transports publics
- L. Béziane (ARE)

Annexe : vue d'ensemble des adaptations et compléments 2021 de la partie conceptionnelle et des fiches d'objet du SIS

Modifications	Contenu
Mise à jour du chapitre 1 Introduction	Mise à jour textuelle selon l'actualité des données pour le chapitre 1 et prise en compte du remaniement de la partie programme du plan sectoriel.
Adaptation du chapitre 2 Situation initiale	Mise à jour du chapitre concernant le développement du système ferroviaire avec prise en compte des données actuelles et des perspectives de transports coordonné avec le remaniement de la partie programme du plan sectoriel.
Adaptation du chapitre 3 Principes de planification	Adaptation textuelle en se basant sur les nouveaux principes de planification issus de PRODES. Intégration de compléments en lien avec des aspects environnementaux. Prise en compte de la révision de la partie programme du plan sectoriel.
Mise à jour du chapitre 4 de la partie conceptionnelle	<p>4.1 Amélioration de la fonctionnalité du réseau ferroviaire national : Intégration du programme PRODES EA 2035.</p> <p>4.2 Extension du chapitre portant sur le transport de voyageurs de manière globale qui était limité jusqu'à présent aux agglomérations,</p> <p>4.3 Remplacement du chapitre concernant la desserte des espaces ruraux et des régions touristiques par un nouveau chapitre portant sur les offres de transport en réseau destinées à maîtriser le futur volume du trafic.</p> <p>4.4. Introduction d'un nouveau chapitre portant sur la mobilité multimodale.</p> <p>4.5 Trafic marchandises : Mise à jour mineure du chapitre selon les bases actuelles.</p> <p>4.6 Lutte contre le bruit : Mise à jour mineure du chapitre.</p> <p>4.7 Coordination de l'aménagement du territoire et de la prévention des accidents majeurs : Mise à jour mineure du chapitre.</p> <p>4.8 Dispositifs d'arrêt automatique des trains et systèmes de communication : Remaniement complet du chapitre.</p> <p>4.9 Alimentation électrique du réseau ferroviaire : mise à jour du chapitre et adaptation mineure de la carte.</p> <p>4.10 Interopérabilité : mise à jour mineure du chapitre.</p>
Modifications des états de coordination dans les fiches d'objets	Les états de coordination des projets doivent être adaptés selon l'état actuel de la mise en œuvre des programmes ZEB, PRODES EA 2025 et autres. Cette adaptation consiste en la mise à jour d'éléments déjà contenus dans le SIS. Elle est importante en vue de la procédure d'approbation des plans mais également afin d'assurer une coordination avec les plans directeurs cantonaux. Des projets en construction ou en procédure d'approbation du plan sont mis à l'état « données de base ». Les projets mis en service ne sont plus représentés. Certains projets qui n'entrent plus dans les planifications de la Confédération sont supprimés.
Intégration des projets issus de PRODES EA 2035 dans les fiches d'objet	<p>Intégration dans le SIS des projets ayant des effets considérables sur le territoire et l'environnement de PRODES EA 2035 :</p> <p>Espace métropolitain de Zurich: 7 projets</p> <p>Espace métropolitain trinational de Bâle: 1 projet</p> <p>Espace métropolitain lémanique: 5 projets</p> <p>Région capitale suisse : 2 projets</p> <p>Lucerne: 1 projet</p> <p>Città Ticino: 2 projets</p> <p>Arc jurassien: 3 projets</p> <p>Aareland: 1 projet</p> <p>Nord-Est de la Suisse: 3 projets</p> <p>Alpes orientales: 1 projet</p>
Chapitre 6 et annexe	Mise à jour du chapitre prenant en compte le remaniement de la partie programme du plan sectoriel.

Annexe : Liste des destinataires :

Staatskanzlei des Kantons Bern
Postgasse 68
3000 Bern 8

Standeskanzlei des Kantons Uri
Rathausplatz 1
6460 Altdorf

Chancellerie d'Etat du Canton du Jura
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel
Le Château
Rue de la Collégiale 12
2000 Neuchâtel

Staatskanzlei des Kantons Obwalden
Rathaus
6061 Sarnen

Staatskanzlei des Kantons Zürich
Neumühlequai 10
Postfach
8090 Zürich

Chancellerie d'Etat du Canton du Valais
Planta 3
1950 Sion

Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino
Palazzo delle Orsoline
6501 Bellinzona

Staatskanzlei des Kantons Solothurn
Rathaus
Barfüssergasse 24
4509 Solothurn

Staatskanzlei des Kantons Thurgau
Regierungsgebäude
Zürcherstrasse 188
8510 Frauenfeld

Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Aus-
serrhoden
Regierungsgebäude
9102 Herisau

Chancellerie d'Etat du Canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Standeskanzlei des Kantons Graubünden
Reichsgasse 35
7001 Chur

Staatskanzlei des Kantons Aargau
Regierungsgebäude
5001 Aarau

Staatskanzlei des Kantons St. Gallen
Regierungsgebäude
9001 St. Gallen

Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne

Staatskanzlei des Kantons Zug
Seestrasse 2
Regierungsgebäude
am Postplatz
6300 Zug

Staatskanzlei des Kantons Glarus
Rathaus
8750 Glarus

Landeskanzlei des Kantons Basel-Land-
schaft
Regierungsgebäude
Rathausstrasse 2
4410 Liestal

Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt
Marktplatz 9
4001 Basel

Ratskanzlei des Kantons Appenzell Inner-
rhoden
Marktgasse 2
9050 Appenzell

Staatskanzlei des Kantons Nidwalden
Dorfplatz 2
Postfach 1246
6371 Stans

Staatskanzlei des Kantons Schwyz
Regierungsgebäude
Bahnhofstrasse 9
Postfach 1260
6431 Schwyz

Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen
Beckenstube 7
8200 Schaffhausen

Staatskanzlei des Kantons Luzern
Bahnhofstrasse 15
6002 Luzern